

Publiée le 22.12.2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231221-2023_163-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Florence GUERIN, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h12), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. William HERFORT, Philippe PIARD, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ÉNÉE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER),

Secrétaire de séance : M. Henri LEHUGEUR

Date de convocation :
14.12.2023
Date d'affichage
14.12.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 31
Titulaires 30
Suppléants 1
Pouvoirs 5
Votants 36
19h12 Arrivée titulaire +1
Votants 37

Quorum 20

Délibération n° 2023 / 163

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - PCAET : reconduction de la convention avec Biomasse Normandie structure porteuse de l'espace conseil France Rénov' régional

En 2019, l'Etat a mis en place un programme financé par les Certificats d'Economie d'Energie baptisé SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique ». Ce programme piloté par l'ADEME au plan national, est organisé et animé par la Région en Normandie et mis en œuvre au plus près des habitants et des entreprises, par les intercommunalités. Le financement du programme SARE est porté à 50 % par les CEE et 50 % par la Région et l'EPCI.

En Normandie, la mise en place du programme SARE 2021-2023, consiste en la couverture complète du territoire par des « espaces conseil France Rénov' ». Ces espaces sont portés par les EPCI compétents en matière de PCAET, c'est un outil de mise en œuvre des politiques locales en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de l'habitat.

La communauté de communes reconduit chaque année depuis 2018 les missions de base proposées et assurées par l'association pour un coût de 0,30 €/hab.

Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention annuelle représentant un montant de 5 680,20 € (convention ci-annexée).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

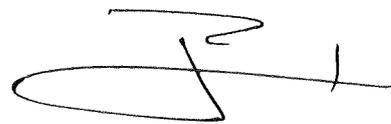
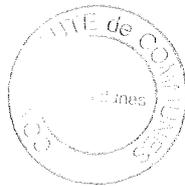
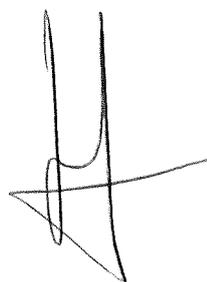
↳ Décide d'établir une convention 2024 avec Biomasse Normandie au titre du déploiement du programme SARE « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » pour un montant de 5 680,20 € ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Henri LEHUGEUR

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr